



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Participation affirmée de Val-de-Travers aux mesures d'économies d'énergie

Le 14 septembre dernier, le Canton de Neuchâtel a émis dix recommandations en matière d'économies d'énergie. A l'instar des autres collectivités publiques neuchâteloises, la commune de Val-de-Travers a décidé de participer à l'effort collectif pour tenter de passer l'hiver le plus sereinement possible.



### Des mesures indolores pour les citoyennes et les citoyens...

Parmi les dix recommandations édictées par l'Etat de Neuchâtel et soutenues par l'Association des communes neuchâteloises (ACN), quelques mesures appliquées par Val-de-Travers n'auront pas d'impact direct sur la population. Citons par exemple, le potentiel télétravail pour les collaborateurs communaux, la réduction de la consommation des bâtiments administratifs, la limitation des installations internes gourmandes en énergie (ascenseurs, luminaires, chauffages d'appoint, etc.) ou encore l'extinction de certains équipements électroniques notamment la nuit et les week-ends.

### ...mais d'autres bien visibles et concrètes par l'ensemble de la population

En revanche, plusieurs autres seront clairement visibles ou ressenties par les citoyennes et les citoyens. Ainsi, le Conseil communal de Val-de-Travers a pris les décisions suivantes qui s'appliqueront progressivement dès le lundi 26 septembre prochain :

- Le chauffage des bâtiments publics, y compris des écoles, sera baissé pour idéalement atteindre une température de 20°C. Les salles de sports seront, elles, chauffées à 17°C. Finalement, en dehors des cérémonies et événements, les temples seront uniquement tempérés pour protéger les orgues.
- L'éclairage public sera éteint tous les jours de minuit à 06h00.
- Sous réserve d'impératifs techniques et de sécurité, l'éclairage des façades, des vitrines, des enseignes et des réclames lumineuses des commerces, des établissements publics et des entreprises devra être éteint au minimum de 20h00 à 07h00 le lendemain lorsque ceux-ci sont fermés.

---

**CONTACT** | Frédéric Mairy, président du Conseil communal  
**Economie, finances, cohésion sociale et santé**

+41 32 886 43 60 | frederic.mairy@ne.ch



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

Le Conseil communal a par ailleurs décidé d'appliquer la sobriété en matière d'éclairages de Noël cette année en installant uniquement un sapin illuminé par village qui s'éteindra toutes les nuits en même temps que l'éclairage public.

Cette décision a été prise en tenant compte du risque de pénurie énergétique mais également au regard de la situation vécue par la population depuis 2020 qui a été affectée par deux années de pandémie et qui n'a pas pu célébrer les réjouissances familiales et amicales de fin d'année comme d'habitude.

De plus, cette période de l'année, qui connaît des journées plus courtes que les nuits, représente pour certaines personnes un cap difficile à passer. La présence des sapins peut, nous le souhaitons, redonner un peu d'espoir et de vie à l'intérieur de nos villages.

Le Conseil communal invite finalement tous les acteurs de l'économie ainsi que l'ensemble des ménages de Val-de-Travers **à faire également preuve de sobriété énergétique dès aujourd'hui** pour que la saison froide soit la plus agréable possible pour tout le monde.

Val-de-Travers, le 21 septembre 2022

**LE CONSEIL COMMUNAL**